

A l'Honorable OMBUDSMAN de la République du Burundi

à **BUJUMBURA**

Transmis Copie pour Information

- Aux Excellences les Garants de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi
- A Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale
A Bujumbura

Objet : Cri d'alarme des organisations de la société civile

face à la situation actuelle au Burundi

Honorable Ombudsman,

1065 organisations de la société civile burundaise regroupées dans 10 collectifs et organisations indépendantes, ont l'honneur de venir auprès de votre haute autorité pour sonner un cri d'alarme face à la situation actuelle au Burundi.

En effet Honorable Ombudsman, depuis Dimanche 26 Avril 2015, la situation sécuritaire au Burundi va en pire suite aux manifestations pacifiques organisées contre la violation flagrante de l'accord d'ARUSHA pour la paix et la réconciliation ainsi que la Constitution. Tout cela par la soif du Président actuel de la République, Monsieur Pierre NKURUNZIZA qui passe par tous les chemins vers son 3^{ème} mandant.

Les organisations signataires du document en annexe demandent votre intervention en tant que Médiateur entre le Gouvernement et les citoyens en vue de conseiller le Président actuel, Monsieur Pierre NKURUNZIZA, de renoncer à ce 3^{ème} mandant. Vous trouverez en annexe la note relatant la situation actuelle. Au cas contraire, nous demandons avec insistance la Communauté internationale qui nous lit en copie de prendre les choses en main pour éviter le pire dans notre pays.

Veuillez agréer Honorable OMBUDSMAN, l'assurance de notre haute considération.

Pour les organisations de la Société signataires,

Monsieur RUFYIRI Gabriel

Président OLUCOME

CPI à

- Sons Excellence Monsieur le Ministre de la Défense et des Anciens Combattants
- Son Excellence Monsieur le Ministre de la Sécurité Publique ;
- Excellence Madame, Monsieur l'Ambassadeur accrédité à Bujumbura(Tous) ;
- Son Excellence Madame, monsieur le Représentant des Agences des Nations Unies au Burundi (Tous) ;
- Madame, Monsieur le Représentant des Organisations Internationales(Tous) ;
- Monsieur le Représentant de la MENUB ;
- Monsieur Représentant des Confession religieuse (Tous) ;
- Madame, Monsieur Représentant des Partis politiques (tous) ;
- Monsieur le Président de Commission Electorale Nationale Indépendante au Burundi
A Bujumbura

CRI D'ALARME DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE BURUNDAISE FACE A LA SITUATION ACTUELLE DU PAYS.

La présentation officielle de Pierre Nkurunziza par son parti CNDD-FDD aux élections de 2015 en date du 25 avril 2015, a conduit la population à manifester depuis le 26 avril 2015 contre la violation de la Constitution et l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi en briguant le troisième mandat.

Cette avidité du pouvoir ressortirait d'une poignée d'individus qui craindraient d'être poursuivis pour les crimes de sang et socio-économiques qu'elle a commis.

Lors des manifestations, il a été constaté que les policiers se sont mal comportés. Ils ont tiré sur des manifestants non armés et parfois même en dehors du lieu de manifestation. Il en a surgi une crise de confiance entre la police et les citoyens.

Le bilan est lourd en ceci que plus de cinq personnes ont été tuées par les IMBONERAKURE en complicité avec la police et d'autres blessées dont le nombre est malheureusement inconnu pour le moment, pendant que l'effectif d'individus arrêtés et détenus par la même police ne cesse de s'accroître.

Les organisations syndicales, les Collectifs et synergies des femmes et des jeunes, les organisations des droits humains et des droits socio-économiques et des défenseurs des droits de l'enfant voudraient rappeler qu'ils ne sont responsables d'aucun de ces dégâts matériels et humains occasionnés par les manifestations puisque ceux-ci sont le fait de la police.

Cette mauvaise situation politico-sécuritaire a occasionné l'arrêt de l'activité économique. Maintenant, plus de 80% des services publics et privés (Banques, Société d'assurances, boutiques, magasins, marchés...) sont interrompus en Mairie de Bujumbura. Cette situation a déjà de nouveau engendré de lourdes pertes en termes de recettes pour le Trésor public et par conséquent cela aura des répercussions négatives sur le Produit Intérieur Brut (PIB). Ce qui implique que la vie risque de devenir de plus en plus intenable au Burundi alors que la population vit déjà une extrême pauvreté.

Les organisations syndicales, les Collectifs et synergies des femmes et des jeunes et des défenseurs des droits humains, des droits socio-économiques ainsi que les défenseurs des droits de l'enfant lancent dès lors un cri d'alarme face à la violation des libertés d'informer, d'opinion et de manifester. A titre illustratif, les activités de la Radio

Publique Africaine ont été suspendues depuis le 27 avril 2015 par certaines autorités burundaises et les zones d'émissions des autres stations de radio privées ont arbitrairement été limitées à la seule Mairie de Bujumbura

De tout ce qui précède, les Organisations, les Confédérations syndicales, les Collectifs des femmes, des jeunes et des défenseurs des droits de l'enfant lancent un cri d'alarme et adressent leurs vives recommandations à l'endroit de :

- a. Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi en lui demandant de renoncer à son 3^{ème} mandat dans le but de respecter la Constitution et l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et pour protéger les vies humaines en danger dans différentes provinces du pays ;
- b. Du Gouvernement de rouvrir les frontières de la République du Burundi et de garantir la protection des groupes vulnérables en situation de crise (les enfants, les handicapés, les femmes enceintes, les prisonniers,...) tel que garanties par les conventions signées par le Burundi ;
- c. L'armée nationale de rester unie et de protéger toute la population et de désarmer les civils détenteurs illégaux des armes à feu notamment les IMBONERAKURE;
- d. La police nationale de sécuriser les manifestants selon les règles de la profession ;
- e. La population en général et les autorités en particulier de ne pas diffuser des rumeurs car elles enveniment la situation ;
- f. La justice de libérer sans condition les détenus ayant pour cause d'emprisonnement les récentes manifestations et d'annuler les éventuels mandats d'arrêt à l'endroit de Messieurs Gabriel RUFYIRI, Pacifique Nininahazwe, Bob Rugurika et Vital Nshimirimana ainsi que des autres responsables des organisations de la société civile, qui se sont exprimés sur l'inconstitutionnalité du 3^{ème} mandat de Pierre Nkurunziza ;
- g. Du parti CNDD-FDD de redresser la situation par un message de paix car le discours du Vice-Président du parti CNDD-FDD à Muyinga en date du 28 mars 2015 a été à la base de la diffamation de la société civile et même de la tentative de division ethnique du peuple burundais;
- h. Du même parti CNDD-FDD de maîtriser ses militants et de retirer les armes aux IMBONERAKURE qui sont déjà dénoncés par le système des Nations

Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like 'Aug' and 'Doy'.

unies comme milices et de désavouer les personnalités issues de ses rangs qui sont à la tête de l'armement de ces derniers;

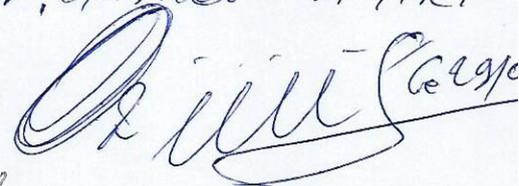
- i. Des autres partis politiques de défendre l'intérêt public au lieu de leurs propres intérêts ;
- j. Du Conseil de sécurité des Nations Unies, de l'Union Européenne, de l'Union Africaine, de la Communauté Internationale ainsi que des garants de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi de prendre des mesures concrètes pour préserver la paix et la sécurité en vertu de leur responsabilité de protéger les peuples en danger;
- k. Des Manifestants nous rappelons qu'ils doivent exercer leurs droits de manière pacifique et non violente ;
- l. Des parents d'interdire à leurs enfants mineurs de participer aux manifestations publiques ;
- m. De l'Ombudsman burundais d'user de ses pouvoirs constitutionnels de Médiateur entre le Gouvernement et les citoyens en vue d'aider les parties à trouver une issue adéquate à cette crise.

Quant aux organisations de la Société Civile et des professionnels des Médias, nous nous engageons à continuer la défense des libertés publiques et à ne pas céder aux menaces et intimidations par certains services de l'Etat et de rester solidaires dans cette noble action.

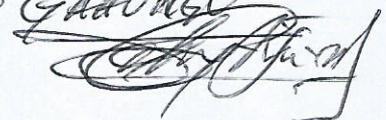
Fait à Bujumbura, le 29/04/2015

LES SIGNATAIRES DU CRI D'ALARME DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE BURUNDAISE FACE A LA SITUATION ACTUELLE DU PAYS.

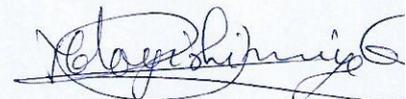
1. POUR COUCOME, le Président, Gabriel RUFYIRI



2. COGYP, le Président, Tharcisse GABUCCU



3. MDAYISHIMIYE Anatolie, CAFOB
Représentante Légal



4. Pour Force Civique Kanyanga de Léopold au travers
5. Pour la FENAFEB, JACQUES NDAYIMANA, secrétaire général

6. Pour le CPAJ, NTIBASAME Thierry, Représentant légal

7. Pour la SPPAF, SINDAKIRA Bernadine, Déléguée Générale

8. Pour le SIEB NIBIZI Eulalie, Présidente

9. Pour la C.S.B Pierre NIYONGEMBE V. P. P.

10. Pour l'ABUCO-TI Burundi, Noël NDAYIMANA

11. Pour l'Union Burundaise des Journalistes (UBJ) Alexandre NIYUNGEKO, Président

12. Jean NDUWIMANA Président de

13. Pour la COSOME, GAKUNGA Genevieve

14. F. C. NDAYIMANA Pour APROSH

15. Anchoire NIROYAGIZE Ligue TIKA

16. Pour ACAT-Burundi, Me Arnel NIYONGERE

17. Pour OTRAG, Jeanne Chantal NDAYIMBAZE

18. Pour OTRAG, Jeanne Chantal NDAYIMBAZE

19. Pour OTRAG, Jeanne Chantal NDAYIMBAZE

20. Pour OTRAG, Jeanne Chantal NDAYIMBAZE

21. Pour OTRAG, Jeanne Chantal NDAYIMBAZE

22. Pour OTRAG, Jeanne Chantal NDAYIMBAZE

23. Pour OTRAG, Jeanne Chantal NDAYIMBAZE

24. Pour OTRAG, Jeanne Chantal NDAYIMBAZE

25. Pour OTRAG, Jeanne Chantal NDAYIMBAZE

26. Pour OTRAG, Jeanne Chantal NDAYIMBAZE